Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 022-200069391-20251216-2025_271_DELIB-DE

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 DECEMBRE 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, LE SEIZE DECEMBRE, A DIX-HUIT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.
Date de la convocation : 10 décembre 2025

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Membres du Bureau : Nathalie BEAUVY, Jérémy ALLAIN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Éric MOISAN, Catherine DREZET, Jean-Luc COUELLAN, Jean-Luc BARBO, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, Serge GUINARD, Josianne JEGU, Christophe ROBIN.

Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHEL, Sylvain BERNU, Josyane BERTIN, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Valérie BIDAUD, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Jérémy BOULARD, Suzanne BOURDÉ, David BURLOT, Nathalie BOUZID, Camille CAURET, Daniel COMMAULT, Jean-François CORDON, Stéphane de SALLIER DUPIN, Benoît DESPRES, Didier DEVRAND, Nicole DROBECQ, Thierry GAUVRIT, Alain GENCE, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Philippe HERCOUET, Jean-Michel LEBRET, Pascal LEBRETON, Catherine LELIONNAIS, Christelle LEVY-ROBERT, David L'HOMME, Caroline MERIAN, Anne-Gaud MILLORIT, Catherine MOISAN, Claudine MOISAN, Yannick MORIN, Sébastien PUEL, Michel RICHARD, Laurence URVOY, Annie VALO, Michel VIMONT, Fabien VITEL.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Claudine AILLET donne pouvoir à Alain GENCE,
- René LE BOULANGER donne pouvoir à Camille CAURET,
- Nadine L'ECHELARD donne pouvoir à Thierry ANDRIEUX,
- Nicole POULAIN donne pouvoir à Josianne JEGU,
- Yvon BERHAULT, Thibault CARFANTAN, Guy CORBEL, Sylvie HERVO, Marc LE GUYADER, Valérie MORFOUASSE, Thierry ROYER, Fabienne TASSEL.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Camille CAURET

Délibération n°2025-271

Membres en exercice : 69 Présents : 57 Absents : 12 Pouvoirs : 4

RESSOURCES HUMAINES
DEVELOPPEMENT DE L'INCLUSION NUMERIQUE – CREATION D'UN POSTE EN CONTRAT DE PROJET

Dans le cadre de la signature du nouveau contrat de projet 2026/2030 du centre social intercommunal, l'engagement a été pris de travailler sur l'enjeu de l'inclusion numérique, visant à réduire la fracture numérique et ainsi faciliter l'accès aux droits.

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 022-200069391-20251216-2025_271_DELIB-DE

Pour répondre à ces enjeux, la création d'un emploi en contrat de projet, chargé d'accueil et de coopération numérique, permettra de :

- Mettre en œuvre un projet d'accueil du Centre Social en lien avec les différents partenaires du territoire. L'agent développera des actions permettant de renforcer l'animation du territoire et d'accompagner les habitants et les associations dans leurs projets et leurs idées.
- Piloter la démarche d'inclusion numérique du territoire pour faciliter l'accès aux droits en fédérant les acteurs. L'agent coordonnera un réseau d'acteurs pour élaborer une cartographie du territoire et mener un programme d'animation à destination des habitants.

Cet emploi sera pourvu par un agent contractuel, conformément aux articles L.332-24 à L.332-26 du Code général de la fonction publique qui autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour mener à bien un projet ou une opération identifiée.

Cet agent contractuel relèvera de la catégorie B. Sa rémunération sera calculée par référence à l'échelle indiciaire du grade d'animateur et sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

Des financements extérieurs seront sollicités auprès de la CAF *(via la prestation Animation Globale et Coordination du centre social)* et à travers les différents appels à projets autour du numérique et de l'animation du territoire.

Vu :

- Le Code général de la fonction publique, notamment l'article L.332-24,
- La délibération n°2025-255 du 9 décembre 2025, validant les axes stratégiques et le plan d'actions du centre social intercommunal La Boussole pour la période 2026-2029 et autorisant la signature du contrat de projet social du centre social intercommunal « La Boussole »,
- La délibération n°2025-269 du 16 décembre 2025, approuvant les modifications du tableau des effectifs au 1er janvier 2026,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- VALIDE la création d'un poste non permanent en contrat de projet à temps plein, de catégorie B, pour une durée de 2 ans, renouvelable expressément dans la limite de 4 ans,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité
Abstention : 2 – Mme MERIAN. M. de SALLIER DUPIN

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN
(suivent les signatures)
POUR EXTRAIT CONFORME,
A Lamballe-Armor, le 23 DEC. 2025
Pour le Président empêché,
La 1ère Vice-présidente,
Nathalie BEAUVY

